



Assemblée générale

Association culturelle et d'animation de Fondettes
Vendredi 22 novembre 2019– 20h00 (salle VILLERET)

MODALITES DE VOTE – ELECTION DU CA

Le Conseil d'Administration est composé de membres de droit, de membres d'honneur et de 10 à 20 membres élus par les adhérents de l'Aubrière. Les membres élus par l'Assemblée Générale sont renouvelables par tiers tous les ans et les membres sortant sont rééligibles.

Les candidatures au Conseil d'Administration devront être déposées au secrétariat jusqu'au **MARDI 12 novembre 2019, minuit.**

Sont éligibles : les adhérents à jour de leurs cotisations 2 mois avant la date de l'Assemblée Générale, âgés de 16 ans révolus.

Sont électeurs :

- les adhérents depuis plus de deux mois au jour de l'élection et à jour de leur cotisation :
 - o âgés de 16 ans révolus à la date de l'assemblée générale ; à ce titre chaque adhérent présent ne pourra disposer que de deux pouvoirs
 - o âgés de moins de 16 ans représentés par un parent ou un représentant légal ; à ce titre ce parent ou ce représentant légal ne disposera que d'une seule voix.
- Les membres de droit.

Sont inéligibles au conseil d'administration :

- le personnel salarié ou mis à disposition de l'association,
- tout membre de l'association ayant un lien de parenté avec du personnel salarié ou mis à disposition de l'association (mariage, concubinage, ascendant et descendant direct).
- tout prestataire ou bénéficiaire d'honoraires.
- tout personnel salarié ou mis à disposition ayant quitté l'association depuis moins de deux ans

Protocole de vote :

- Le vote des membres du CA aura lieu lors de l'Assemblée Générale à bulletin secret.
- Les candidats ne peuvent pas assister au dépouillement.
- Le vote par procuration est possible. Chaque adhérent présent ne peut disposer de plus de quatre voix dont trois pouvoirs.